

RECU EN PREFECTURE  
Le: 19/03/2024

Publié le 19/03/2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DE L'ASSEMBLEE GENERALE

DU VENDREDI 15 MARS 2024 A 9H15  
AG N°15

L'Assemblée Générale du GIP pour le développement touristique et culturel de la ville du Cannet, légalement convoquée en date du Lundi 26 février 2024 s'est réunie au Musée Bonnard, sous la présidence de Madame Muriel DI BARI, Présidente du GIP.

Membres : 10

PRESENTS :

Madame Michèle TABAROT, Monsieur Yves PIGRENET, Monsieur Philippe WEISSER  
Sandrine AIMASSO, Monsieur Franck GALBERT, Monsieur Mike CASTRO- DEMARIA,  
Madame Chantal CHASSERIAUD.

EXCUSE :

Monsieur Alain ARMANDO, représenté par Monsieur Philippe WEISSER ;  
Monsieur Alain VIOTTI, représenté par Madame Sandrine AIMASSO.



**DÉLIBÉRATION n° 1 : COMPTE DE GESTION 2023 DU GIP POUR LE DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE ET CULTUREL DE LA VILLE DU CANNET.**

Le compte de gestion de l'exercice 2023 relatif au budget du GIP, dressé par le comptable public du Cannet, nommé agent comptable es qualité du GIP, fait apparaître les mêmes résultats que le compte administratif voté ce jour.

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2023 du GIP et les décisions modificatives qui s'y rattachent, le compte de gestion dressé par le comptable public, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que le comptable public a repris dans ses écritures le montant de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées au titre de l'exercice 2023 ;

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne le budget du GIP ;

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

**L'Assemblée Générale est appelée à :**

- **DECLARER** que le compte de gestion relatif au budget du GIP dressé pour l'exercice 2023 par le comptable public, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

**L'ASSEMBLEE GENERALE APPROUVE A L'UNANIMITE.**

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour expédition conforme,

La Présidente  
  
Muriel DI BARI

## Résumé de l'acte

### 006-130023609-20240315-AGGIP-DE

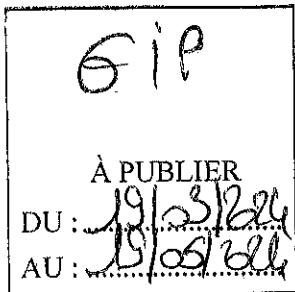
**Numéro de l'acte :** AGGIP  
**Date de décision :** vendredi 15 mars 2024  
**Nature de l'acte :** DE  
**Objet :** GIP Assemblée Générale N°15 en date du 15 mars 2024 - compte de gestion 2023 du GIP  
**Classification :** 7.10 - Divers  
**Rédacteur :** Patricia SOLER  
**AR reçu le :** 19/03/2024  
**Numéro AR :** 006-130023609-20240315-AGGIP-DE  
**Document principal :** 99\_DE-DELIB 1 - COMPTE DE GESTION.pdf

**Pièces jointes :**

99\_DE-PJ DELIB 1 compte de gestion 2023 GIP.pdf

**Historique :**

19/03/24 15:26	En cours de création	
19/03/24 15:29	En préparation	Patricia SOLER
19/03/24 15:31	Reçu	Patricia SOLER
19/03/24 15:32	En cours de transmission	
19/03/24 15:33	Transmis en Préfecture	
19/03/24 15:37	Accusé de réception reçu	



RECU EN PREFECTURE  
Le: 19/03/2024

Publié le 19/03/2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DE L'ASSEMBLEE GENERALE

DU VENDREDI 15 MARS 2024 A 9H15  
A G N° 15

L'Assemblée Générale du GIP pour le développement touristique et culturel de la ville du Cannet, légalement convoquée en date du Lundi 26 février 2024 s'est réunie au Musée Bonnard, sous la présidence de Madame Muriel DI BARI, Présidente du GIP.

Membres : 10

PRESENTS :

Madame Michèle TABAROT, Monsieur Yves PIGRENET, Monsieur Philippe WEISSER  
Sandrine AIMASSO, Monsieur Franck GALBERT, Monsieur Mike CASTRO- DEMARIA,  
Madame Chantal CHASSERIAUD.

EXCUSE :

Monsieur Alain ARMANDO, représenté par Monsieur Philippe WEISSER ;  
Monsieur Alain VIOTTI, représenté par Madame Sandrine AIMASSO.



**DÉLIBÉRATION n° 2 : COMPTE ADMINISTRATIF 2023 DU GIP POUR LE DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE ET CULTUREL DE LA VILLE DU CANNET.**

Monsieur Yves PIGRENET est élu président de séance.

Madame DI BARI, **Présidente du GIP**, et Monsieur François LUPPINO, Directeur du GIP, quittent la salle conformément aux dispositions de l'article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales au moment du vote.

**Le Compte Administratif 2023 est le bilan financier de l'ordonnateur qui doit rendre compte annuellement des opérations budgétaires qu'il a exécutées, dans le cadre des missions relevant du GIP.**

Il constitue l'arrêté des comptes du Groupement à la clôture de l'exercice budgétaire, qui intervient au plus tard le 30 juin de l'année N+1.

La Présidente, eu égard aux délégations qu'elle exerce, ne prend pas part au débat, même à titre consultatif et se retire au moment du vote.

De même le Directeur du GIP, en sa qualité d'ordonnateur du Groupement, ne prend pas part au débat, même à titre consultatif et se retire au moment du vote.

Il est donc proposé à l'Assemblée Générale l'approbation des comptes 2023 selon le détail suivant.

Le résultat cumulé de la **section de fonctionnement** s'élève à + 530 878,84 € au 31 décembre 2023.

	<b>CA 2023</b>
Total des recettes de fonctionnement	2 751 969,89
Total des dépenses de fonctionnement	-2 741 088,75
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>10 881,14</b>
Résultat de N-1 reporté	519 997,70
<b>Solde de la section de fonctionnement</b>	<b>530 878,84</b>

Le résultat cumulé disponible de la **section d'investissement** s'élève à + 50 193,87 € au 31 décembre 2023, après financement des reports.

	CA 2023
Total des recettes d'investissement	34 658,82
Total des dépenses d'investissement	-14 805,70
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>19 853,12</b>
Résultat de N-1 reporté	71 266,40
<b>Résultat cumulé au 31 Décembre</b>	<b>91 119,52</b>
Restes à réaliser à reporter en N+1	-40 925,65
<b>Solde de la section d'investissement</b>	<b>50 193,87</b>

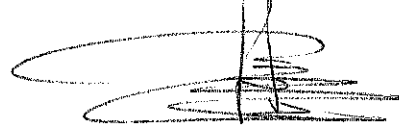
L'Assemblée Générale est appelée à :

- **APPROUVER** et **VOTER** le Compte Administratif 2023 du GIP.

**L'ASSEMBLEE GENERALE APPROUVE A 8 POUR, UN CONTRE (Madame Chantal CHASSERIAUD).**

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
Pour expédition conforme,

La Présidente



Muriel DI BARI

## Résumé de l'acte

### 006-130023609-20240315-AGGIPD2-DE

**Numéro de l'acte :** AGGIPD2  
**Date de décision :** vendredi 15 mars 2024  
**Nature de l'acte :** DE  
**Objet :** GIP Assemblée Générale n°15 en date du 15 mars 2024 - Compte Administratif 2023 du GIP  
**Classification :** 7.10 - Divers  
**Rédacteur :** Patricia SOLER  
**AR reçu le :** 19/03/2024  
**Numéro AR :** 006-130023609-20240315-AGGIPD2-DE  
**Document principal :** 99\_DE-DELIB 2 - COMPTE ADMINISTRATIF.pdf

#### Pièces jointes :

99\_DE-PJ DELIB 2 CA 2023 GIP.pdf  
99\_DE-PJ DELIB 2 CA 2023 GIP SIGNE.pdf

#### Historique :

19/03/24 15:34	En cours de création	
19/03/24 15:35	En préparation	Patricia SOLER
19/03/24 15:35	Reçu	Patricia SOLER
19/03/24 15:38	En cours de transmission	
19/03/24 15:39	Transmis en Préfecture	
19/03/24 15:45	Accusé de réception reçu	

GIP  
À PUBLIER  
DU : 19/03/2024  
AU : 25/03/2024



RECU EN PREFECTURE  
Le : 19/03/2024

Publié le 19/03/2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DE L'ASSEMBLEE GENERALE

DU VENDREDI 15 MARS 2024 A 9H15  
AG N°15

L'Assemblée Générale du GIP pour le développement touristique et culturel de la ville du Cannet, légalement convoquée en date du Lundi 26 février 2024 s'est réunie au Musée Bonnard, sous la présidence de Madame Muriel DI BARI, Présidente du GIP.

Membres : 10

PRESENTS :

Madame Michèle TABAROT, Monsieur Yves PIGRENET, Monsieur Philippe WEISSER  
Sandrine AIMASSO, Monsieur Franck GALBERT, Monsieur Mike CASTRO- DEMARIA,  
Madame Chantal CHASSERIAUD.

EXCUSE :

Monsieur Alain ARMANDO, représenté par Monsieur Philippe WEISSER ;  
Monsieur Alain VIOTTI, représenté par Madame Sandrine AIMASSO.





**DÉLIBÉRATION n° 3 : RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES (ROB) 2024 DU GIP POUR LE DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE ET CULTUREL DE LA VILLE DU CANNET.**

En application de l'article L 2312-1 du code général des collectivités territoriales, des dispositions de la loi 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (Loi NOTRe) et ses décrets d'application, comme notamment le décret n° 2016-841 du 24 juin 2016, le **Rapport d'Orientations Budgétaires** précédant le vote du **Budget Primitif (BP) 2024** doit se dérouler au sein de l'Assemblée Générale du GIP.

En conséquence, l'Assemblée Générale est appelée à :

- **VOTER** pour prendre acte du **Rapport d'Orientations Budgétaires 2024** présenté à l'appui de la présente délibération.

**L'ASSEMBLEE GENERALE APPROUVE LA PRISE D'ACTE A 9 POUR ET UNE ABSTENTION (M. CASTRO DEMARIA).**

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
Pour expédition conforme,

La Présidente  
  
Muriel DI BARI

## Résumé de l'acte

### 006-130023609-20240315-AGGIPD3-DE

**Numéro de l'acte :** AGGIPD3  
**Date de décision :** vendredi 15 mars 2024  
**Nature de l'acte :** DE  
**Objet :** GIP Assemblée Générale N°15 en date du 15 mars 2024 - Rapport d'Orientations Budgétaire 2024 du GIP  
**Classification :** 7.10 - Divers  
**Rédacteur :** Patricia SOLER  
**AR reçu le :** 19/03/2024  
**Numéro AR :** 006-130023609-20240315-AGGIPD3-DE  
**Document principal :** 99\_DE-DELIB 3 - ROB.pdf

**Pièces jointes :**

99\_DE-PJ DELIB 3 ROB 2024 GIP.pdf

**Historique :**

19/03/24 15:35	En cours de création	
19/03/24 15:37	En préparation	Patricia SOLER
19/03/24 15:37	Reçu	Patricia SOLER
19/03/24 15:38	En cours de transmission	
19/03/24 15:39	Transmis en Préfecture	
19/03/24 15:45	Accusé de réception reçu	